

## Sauvons le commerce indépendant du prêt-à-porter !

### La FNH demande de toute urgence au Gouvernement un plan de soutien complet et adapté à la situation de la branche textile-habillement

La Fédération Nationale de l'Habillement (FNH) fédère les commerçants et les groupements de commerce de détail dans le domaine du prêt-à-porter, de la mercerie et du tissu, ce qui comprend toutes les boutiques indépendantes de prêt-à-porter, multimarques, mono-marques, créateurs, affiliés ou franchisées à une enseigne.

Elle représente au niveau national **32 000 détaillants indépendants** employant jusqu'à **100 000 salariés**.

#### Une situation économique dramatique, un secteur relativement ignoré par la concertation

- Après 3 fermetures successives totalisant 5 mois au total (mars-mai 2020/ novembre 2020/ mars-mai 2021...), le secteur est à bout de souffle : à périodes comparées (mars 2019-février 2020), le chiffre d'affaires moyen a chuté d'environ 38%, parfois moins, parfois beaucoup plus du fait des différentes typologies de nos commerces ou de leur localisation géographique.

Les effets de consommation « rebonds » d'après-confinement sont de très courte durée et ne suffiront pas à juguler la vague de fermetures qui se présage. Car la profession estime que l'effondrement du chiffre d'affaires sera pire en 2021, étant donné l'ouverture en sous-capacité (couvre-feu, confinement le WE) avant le confinement strict, dès le 20 mars dans 19 départements.

Dans un contexte de crise sanitaire où les interactions humaines et les représentations sociales sont dégradées, le monde de la mode est mécaniquement très impacté. Moins de 50% des consommateurs de disent prêts par exemple à acheter des vêtements.

Surstockés, sans trésorerie et accumulant les dettes, nos commerçants indépendants sont au bord de l'asphyxie. La situation est d'autant plus catastrophique que les dettes engagent le patrimoine personnel de nombreux travailleurs non-salariés.

NB : La profession, acteur économique responsable, n'a procédé pour l'instant à aucun licenciement économique. C'est pour assurer sa survie et maintenir l'emploi qu'elle nécessite d'urgence un plan adapté à ses contraintes spécifiques.

- Trop souvent assimilé aux grandes enseignes de l'habillement, dont les problématiques se basent sur les quantités et sont différentes de celles du commerce indépendant, les aides du Gouvernement se révèlent inadaptées. Le dispositif sur les stocks annoncé récemment en est un exemple frappant, tout comme l'annonce sur l'avancement de la période de soldes qui pourrait profiter qu'aux grandes enseignes et non aux indépendants, obligé de sacrifier leurs marges dans un contexte déjà économiquement très déprimé.

- Considérant que nos intérêts ne sont pas pris en compte à ce stade par les pouvoirs publics, les commerces de mode indépendants lancent dès lors un cri d'alarme :

Rappelant par ailleurs qu'ils sont souvent situés en centre-ville et qu'ils représentent ainsi un maillon territorial essentiel, assurant la socialisation et le dynamisme économique des centres-villes, ils demandent urgemment au Gouvernement de mettre en place un accompagnement significatif et renforcé à travers les mesures suivantes :

## 1) Augmenter le fonds de solidarité (FDS) pour soutenir nos trésoreries anéanties et prendre davantage en compte la problématique des stocks

**Situation actuelle** : Nos entreprises qui ont dû baisser leurs rideaux à plusieurs reprises ont accumulé les stocks de 3 saisons successives qui ne pourront être écoulés lors de la réouverture compte tenu de la nature saisonnière des produits et des effets de mode. 2 confinements sur 3 ont d'ailleurs eu lieu aux mois de mars et avril qui sont les périodes de renouvellement des stocks et constituent « l'entrée de saison », c'est-à-dire les mois où le chiffre d'affaires et les marges sont censés être le plus élevés.

Aujourd'hui, les commandes pour l'hiver 2021 sont d'ores-et-déjà engagées (les prises de commande se font entre 6 et 8 mois à l'avance) et les fournisseurs commencent à les solliciter pour les achats de l'été 2022 !

Une fois les trésoreries anéanties, il sera difficile d'honorer les commandes avec le risque que nos marques soient distribuées ailleurs : une chaîne de valeur aux rapports de forces inversés où ce sont les grandes marques de prêt-à-porter qui imposent leur volume de stocks aux détaillants, en dépit du contexte de crise sanitaire.

Le Gouvernement a annoncé au début du mois d'avril une aide qui ne pourra être versée qu'aux entreprises de moins de 50 salariés ayant bénéficié du FDS en novembre 2020. Elles toucheront 80 % de ce qu'elles avaient alors perçu (l'aide était plafonnée à 10.000 euros), soit 8 000 euros maximum. Cette aide représente une goutte d'eau pour nos commerçants qui ont accumulé des stocks représentant jusqu'à des centaines de milliers d'euros.

**Nos entreprises portent des stocks d'une valeur consolidée de 2,5 milliards d'euros qui, pour la saison de printemps, restent en sommeil.** Nous rappelons qu'en moyenne, une seule boutique possède entre 100 000 et 400 000 euros de stocks sachant qu'un tiers de nos adhérents possèdent une boutique quand 2/3 en possèdent plusieurs.

Cette aide n'est donc pas adaptée aux commerçants disposant d'établissements secondaires et ne touchant qu'une seule fois le FDS pour plusieurs points de vente contraints de fermeture ni à d'autres commerçants ayant des stocks très importants tels que les commerces situés dans les zones touristiques, les zones touristiques internationales ou encore les commerces de montagne où la fréquentation de décembre a été quasi-nulle avec une baisse de fréquentation comprise entre 70% et 80%.

**Notre proposition** : Augmenter le FDS pour nos commerces afin de soutenir davantage nos trésoreries et d'augmenter l'aide forfaitaire concernant les stocks invendus.

Nous proposons ainsi :

- *En cas de fermeture administrative*, un FDS jusqu'à 10 000 euros ou un montant équivalent à 30% du chiffre d'affaires – avec un seuil d'éligibilité équivalent à celui des restaurateurs (dépourvus de stocks), soit 20% de baisse de chiffre d'affaires – et rétroactif sur les mois passés de fermeture administrative;
- *En cas de fermeture administrative partielle ou en cas d'ouverture*, nous proposons un accès au FDS à hauteur de 20% en cas de perte de 30% de chiffre d'affaires (par rapport au CA de référence 2019 sur la période considérée).

C'est cette condition de seuil de chiffre d'affaires rendant éligible à la prise en charge d'un % du CA qui constitue l'axe principal de nos demandes, sachant que la perspective de mesures plus favorables s'amenuise au fur et à mesure que se profile la fin de la crise sanitaire.

## 2) Aider nos entreprises à faire face à leur « mur de dettes »

### • PGE

Avec des trésoreries en tension, nos entreprises auxquelles ont été accordés des PGE vont mettre plusieurs années à retrouver une situation économique stabilisée et se retrouvent dans l'incapacité financière de faire face à l'échéance de leur dette bancaire à court terme. Alors que la question du remboursement des PGE se fait de plus en plus vive dans l'ensemble des secteurs, Bruno Le Maire a indiqué dans la presse qu'une partie des dettes pourraient être annulées ou étalées « *au cas par cas* », qu'elles soient privées ou contractées auprès de l'Etat. L'objectif est de proposer une mesure adaptée pour éviter la défaillance des entreprises. Cette nouvelle disposition passerait par une augmentation du rôle des Codefi (comités départementaux d'examen des problèmes de financements des entreprises), jusqu'alors peu sollicités.

#### **Notre proposition :**

- Systématiser et critériser le dispositif d'annulation partielle ou totale des dettes bancaires liées aux PGE, en ciblant certains secteurs où la proportion d'entreprises se retrouvant dans l'incapacité financière de rembourser est forte (comme dans le commerce indépendant de l'habillement) ;
- Décaler le début de remboursement des PGE à 2023, différer les remboursements sur au moins 8 ans avec un différé d'amortissement de 24 mois.

### • Dettes sociales

Nos entreprises voient également leurs dettes sociales s'accumuler car, contrairement à d'autres secteurs, elles n'ont pas bénéficié d'exonérations de cotisations sociales alors qu'elles ont été également astreintes à fermer administrativement. Nous rappelons d'ailleurs que pour de nombreux travailleurs non-salariés, ces dettes sociales sont des dettes personnelles. Les reports actuels et les possibles plans d'apurement ne sont pas suffisants pour nos entreprises qui croulent sous les dettes. Nous devons agir maintenant pour éviter des faillites en cascade et des saisies sur des biens personnels.

#### **Nos propositions :**

- Exonération des cotisations sociales des travailleurs non-salariés et des cotisations salariales des dirigeants salariés ;
- Regrouper l'ensemble des dettes en une dette globale et la lisser sur 10 ans.

## 3) Prise en charge par l'Etat des congés payés

**Notre proposition :** Nos commerces ont des difficultés à faire face aux congés accumulés pendant les confinements.

Nous demandons à pouvoir bénéficier, comme d'autres secteurs, d'une prise en charge par l'Etat allant au moins jusqu'à 10 jours de congés payés acquis pendant les trois confinements.

## 4) Concrétiser au plus vite l'engagement du Gouvernement concernant la prise en charge des loyers

**Situation actuelle :** Le loyer est un des coûts fixes les plus importants pour nos commerces. Bruno Le Maire a annoncé le 24 février que les loyers des commerces seraient pris en charge par le Gouvernement. Il semble que cette prise en charge soit complexe à mettre en œuvre, d'où l'intérêt d'un FDS largement renforcé permettant à chaque commerçant de payer son loyer sans que soit sollicitée une nouvelle aide spécifique de l'Etat (subvention, dépense fiscale) où un dispositif trop sophistiqué et trop complexe faisant intervenir les bailleurs.

**Notre proposition :** Nous demandons au Gouvernement que son engagement se concrétise rapidement et qu'il puisse concerner sans conditions nos commerces indépendants.